



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

effectifs des forces de sécurité dans les Alpes-Maritimes

Question au Gouvernement n° 2110

Texte de la question

EFFECTIFS DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LES ALPES-MARITIMES

M. le président. La parole est à M. Éric Pauget.

M. Éric Pauget. En cette période de canicule et de risque d'incendie très élevé, l'ensemble des députés du groupe Les Républicains tiennent à saluer nos sapeurs-pompiers qui agissent quotidiennement au service de la protection des Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, LaREM, MODEM, SOC, UDI-I, LT, GDR.*) Soyez attentif à leurs revendications, monsieur le ministre.

La sécurité pendant la saison touristique constitue un enjeu absolument majeur pour l'attractivité des territoires. Or les choix en termes d'effectifs opérés par le Gouvernement dans les zones touristiques sont encore cette année très insuffisants au regard de leur fort potentiel et du doublement de leur population. La Côte d'azur, et plus particulièrement le département des Alpes-Maritimes, illustrent cette difficulté.

Vous avez certes annoncé, vendredi dernier, l'arrivée de vingt policiers nationaux à Nice alors qu'il en manque plus de quatre-vingts. En outre, nous ne savons toujours pas si des renforts saisonniers supplémentaires seront déployés cet été dans le département. Enfin, il manque dix-sept policiers au commissariat d'Antibes Juan-les-Pins.

Pourtant, une solution existe : la mise en commun des forces de police et de gendarmerie afin de permettre une action méthodique et ciblée dans chaque bassin touristique. En effet, alors qu'aujourd'hui un maire peut décider, pour pallier les carences en effectifs de l'État, que la police municipale participe aux missions de sécurité publique aux côtés des forces de sécurité, il n'en va pas de même entre les forces de police et de gendarmerie qui coexistent pourtant bien souvent sur un même territoire, qu'il soit situé en zone police ou gendarmerie. C'est le cas de la ville d'Antibes.

Il serait pourtant logique et nécessaire que leurs actions respectives dans les zones touristiques, en ce début de saison, soient coordonnées et que leurs moyens puissent être engagés simultanément ou conjointement, selon le principe du « menant-concourant », au plus près du terrain.

Monsieur le ministre, ma question sera double : comptez-vous déployer des renforts supplémentaires dans les zones touristiques, notamment dans les Alpes-Maritimes ? Êtes-vous prêt à instaurer un dispositif de conventionnement entre les forces de police et de gendarmerie pour une plus grande efficacité de leur action sur le terrain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christophe Castaner, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député, vous savez toute l'attention que le Gouvernement porte aux Alpes-Maritimes. J'ai annoncé, aux côtés de Christian Estrosi, la semaine dernière, l'engagement fort de l'État pour installer, au cœur de la ville-préfecture de Nice, un hôtel de police sur le site de l'ancien hôpital Saint-Roch – un projet d'un coût total de 156 millions d'euros. Dans des quartiers plus difficiles que d'autres – l'Ariane ou les Moulins –, des renforts policiers sont prévus pour améliorer l'efficacité opérationnelle. J'ai eu le plaisir d'accueillir neuf nouveaux policiers dans le quartier des Moulins.

Mais votre question est plus générale. Elle porte d'abord sur l'organisation de nos forces, sujet très intéressant que nous devons aborder sans exclure aucune piste. Une organisation syndicale de la police envisage ainsi la fusion de la gendarmerie et de la police. Ce n'est pas, à mes yeux, l'option qui mérite d'être débattue prioritairement, mais toutes les idées doivent être discutées.

Ensuite, s'agissant de l'organisation opérationnelle, les Alpes-Maritimes sont un territoire d'expérimentation et d'innovation. Actuellement, des comités de sécurité réunissent maire et préfet dans les principales villes – Cannes, Grasse, Cagnes-sur-Mer, Menton, Villeneuve-Loubet – afin de travailler sur l'interopérabilité de l'ensemble des forces dans la logique du continuum de sécurité que nous devons assurer.

Si les tensions dans votre département sont évidentes lors de la saison estivale – les Alpes-Maritimes accueillent 11 millions de touristes, dont la moitié pendant cette période –, toute la France est confrontée à l'afflux de touristes – heureusement, c'est une fierté nationale –, autant en zone gendarmerie qu'en zone police. Compte tenu du caractère exceptionnel de l'affluence touristique dans les Alpes-Maritimes, j'ai néanmoins décidé de mobiliser deux escadrons de gendarmerie supplémentaires, qui accompagneront les habitants mais aussi les visiteurs tout au long de l'été.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2110

Rubrique :

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 juin 2019](#)